

**Guide d'identification des mauvaises herbes du Québec, 2^e édition
(PEDI0220)**

Errata – 29 août 2023

Page iii : Amélie Picard

À la suite de ce nom, on devrait lire : agronome, malherbologiste

Page 21 : Module 5

Toutes les lignes associées à « Feuilles composées de folioles » devraient être d'une couleur différente (bleu-violet) de celle associée aux lignes se rapportant à « Profondément découpé, segments fins »

Page 86 : Petite herbe à poux

À droite du nom de la plante, on devrait voir le logo indiquant une espèce allergène

Page 244 : Chiendent

Le nom de l'espèce devrait plutôt se lire comme suit : Chiendent commun

Page 271 : La sétaire verte (p. 270)

On devrait plutôt lire : **La sétaire glauque** (p. 268)

Page 272 : Agrostide blanche

À droite du nom de la plante, on devrait voir le logo indiquant une espèce allergène

Page 342 : Renouée de bohème

On devrait lire : Renouée de Bohème

Page 342 : Rough-fruit amaranth

On devrait lire : Rough fruit amaranth